Agence Saintonge :
30 Cours Paul Doumer – 17 100 SAINTES
Tél : 05 46 98 00 88 - Mail : impactee17@gmail.com
Agence Aunis :
Rue Bernadette Gorioux – ZI Ouest – 17 700 SURGERES
Tél : 06 86 54 33 69 - Mail : impactee17@gmail.com

ETUDE DE FAISABILITE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT

Pétitionnaire :	**BEOLETTO**			
Adresse projet :	Lieu dit « Au mas du Nord » 33 710 BOURG			
Version n°1	**Date :**	11 Février 2022	**Chargé d'étude :**	Julien FONTAINE

SOMMAIRE

1 Préambule. 3
2 Présentation et localisation du projet. 4
2.1 Coordonnées du pétitionnaire. 4
2.2 Nature des travaux. 4
2.3 Localisation du projet. 5
3 Caractéristiques géomorphologiques du terrain 7
3.1 Occupation actuelle du sol 7
3.2 Contexte topographique. 7
3.3 Contexte hydrographique & zonages réglementaires 7
3.4 Contexte hydrogéologique. 9
3.5 Contexte géologique : 9
4 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif : 11
5 Filière d'assainissement non collectif préconisée 13
5.1 Justification du choix de la filière d'assainissement non collectif 13
5.2 Filière agréée 14
5.2.1 Principe de fonctionnement des filtres compacts : 14
5.2.2 Principe de fonctionnement des micro – stations : 14
5.2.3 Avantages et inconvénients des filières agréées (liste non exhaustive) 15
5.2.4 Choix de la filière : 16
5.3 Rejet des eaux usées traitées 16
6 Recommandations de mise en place des ouvrages : 16
6.1 Filière agréée 16
6.2 Poste de relevage 17
7 Recommandations d'entretien 18
8 Annexes : 18

1 Préambule.

La réglementation française sur le traitement des eaux usées domestiques se base sur **Le Code de l'Environnement,** qui vise à protéger contre toute pollution et à restaurer la qualité du milieu naturel.

L'assainissement autonome (ou individuel) est le traitement des effluents domestiques sur le propre terrain d'une maison, lorsque aucune évacuation vers un réseau d'assainissement public n'est possible. Il s'agit d'assainissement « non-collectif ». Son objectif est l'épuration et la dispersion des effluents dans le milieu naturel, conformément aux exigences de la santé publique et de l'environnement.

Une étude d'aptitude des sols est demandée par les services de l'état dans le cadre de la définition et de la mise en place d'un système d'assainissement autonome ; Cette étude s'appuie principalement sur les textes réglementaires suivants :

- Code de la Construction et de l'Habitation, Article R.111-3 ;
- Arrêté interministériel du 22 juin 2007 modifié concernant les installations produisant plus de 1,2 kg/J de DBO_5 soit 20 EH.
- Arrêté interministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non-collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5. Il prévoit la mise en place d'agrément pour les dispositifs d'assainissement hors DTU.
- NF DTU 64.1 Version Aout 2013 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif – pour les maisons d'habitation individuelles jusqu'à 20 pièces principales
- NF P16 – 006 d'Aout 2016 pour la conception des installations d'assainissement non collectif

Rappels :

La présente étude ne prend en compte que les eaux usées dites « domestiques » du bâtiment.

Le dimensionnement et l'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif sera à préciser en fonction de chaque projet et seront formalisés par une étude de définition de filière d'assainissement non collectif (ou étude particulière) selon les exigences du SPANC. Toutefois, dans le cadre de cette étude des exemples de dimensionnement sont proposés.

L'installation d'assainissement non collectif doit obligatoirement être soumise à un contrôle de réalisation effectué par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Pour ce faire, l'ensemble des éléments doit rester à découvert.

Coordonnées du SPANC à contacter :

Syndicat des Coteaux de l'Estuaire
3 Rue de la Fontaine Saint Justin
33 710 SAMONAC
Tél: 05 57 68 22 36
Mail : accueil@siaepa-coteauxestuaire.fr

2 Présentation et localisation du projet.

2.1 Coordonnées du pétitionnaire.

Pétitionnaire	
Nom	Société BEOLETTO
Adresse	168 Avenue Pasteur 33 185 LE HAILLAN
Personne en charge du dossier	Monsieur Marc VINDRIOS
Tél / Mail	06 51 13 53 38 / m.vindrios@beoletto.fr

2.2 Nature des travaux.

La société BEOLETTO souhaite aménager un lotissement de 5 lots dédiés à la vente pour des construction d'habitations.. Ce lotissement est situé au lieu dit « Au Mas Nord » - 33 710 BOURG.

Ne connaissant pas les caractéristiques des futures habitations, pour les propositions de filières d'assainissement, il a été retenu dans le présent rapport les hypothèses suivantes :

Type	Nombre de chambre	Nombre de pièces principales
Habitation	3 chambres	5 pièces principales
Habitation	4 chambres	6 pièces principales
Habitation	5 chambres	7 pièces principales
Usage	**Nombre de personnes maximum**	**Consommation journalière maximale (150 L/pers)**
Inconnu ce jour	5 pièces principales = 5 EH	750 litres
Inconnu ce jour	6 pièces principales = 6 EH	900 litres
Inconnu ce jour	7 pièces principales = 7 EH	1050 litres

2.3 **Localisation du projet.**

Département :	Gironde
Commune :	Bourg (33710)
Adresse :	Lieu dit « Au Mas Nord »
Références cadastrales :	n°550, 551, 552 et 553 Section AD
Coord. Lambert 93 : (centre du projet)	X : 419 947 Y : 6 444 744 Z : 17 m

Document d'urbanisme : zone constructible – Zonage AUh au PLU

Superficie disponible pour l'assainissement non collectif : 100-200 m² environ par lot

Zonage d'assainissement : Projet en zone d'assainissement non collectif

Localisation du projet

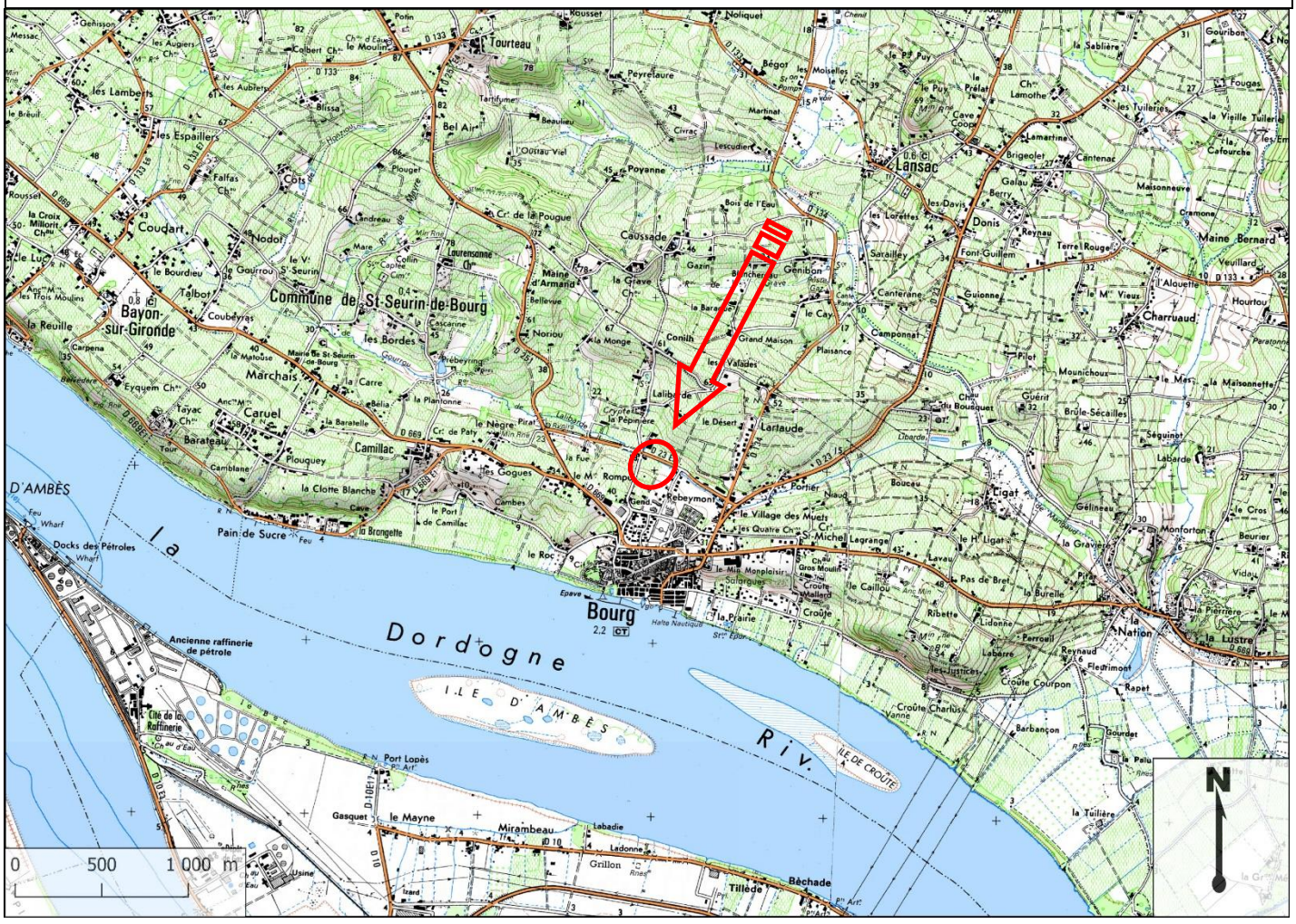

Localisation cadastrale du projet

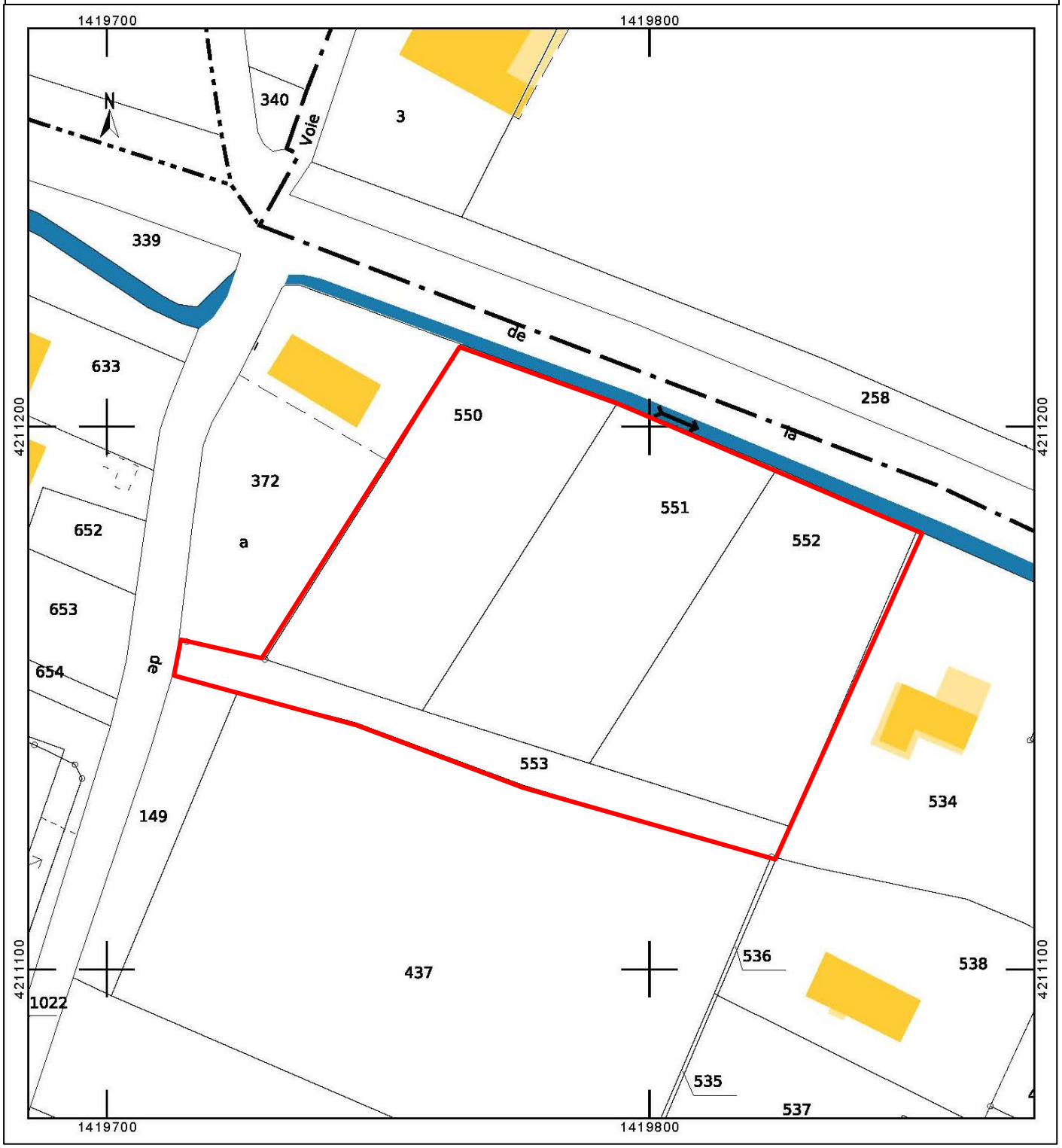

Source : http://www.cadastre.gouv.fr – consulté le 11/02/2022

3 Caractéristiques géomorphologiques du terrain

3.1 Occupation actuelle du sol

Le terrain dédié à l'aménagement du lotissement est on terrain enherbé.
Les terrains autour sont des habitations et des parcelles de vignes au Nord.

3.2 Contexte topographique.

Altitude moyenne du terrain :	17 m NGF
Pente terrain :	< 5 %
Orientation de la pente :	Sud / Nord
Gestion des eaux pluviales :	Les eaux pluviales des toitures seront gérées à la parcelle et / ou dans les ouvrages pluviaux du lotissement
Exutoire des eaux pluviales :	Ouvrages pluviaux lotissement puis Ruisseau de Lalibarde
Profondeur moyenne :	-
Propriétaire / Gestionnaire :	-

3.3 Contexte hydrographique & zonages réglementaires

⇨ ***Contexte hydrographique***

Bassin versant :	La Dordogne
Sous bassin versant :	Ruisseau de Lalibarde puis Ruisseau de Mangaud
SDAGE :	SDAGE Adour Garonne
SAGE :	SAGE Nappes Profondes de Gironde SAGE Dordogne
Distance cours d'eau / projet :	Ruisseau de Lalibarde en limite Nord
Inondabilité :	Terrain hors zone inondable d'après le PLU

⇨ ***Zonages réglementaires liés au réseau hydrographique***

Aire d'Alimentation de Captage (AAC) Prioritaires	Non
Zone Vulnérable	Non
Zone Sensible	Non
ZOS Souterraines - Zone à Objectifs plus Stricts pour réduire les traitements pour l'eau potable	Non
ZPF Souterraines - Zone à préserver pour leur utilisation future en eau potable	Oui
Zone de pêche	Pêche possible sur La Dordogne
Zone de baignade	Pas de zone de baignade juste en aval
Zone conchylicole	Pas de zone conchylicole juste en aval

Source : adour-garonne.eaufrance.fr – consulté le 11/02/2022

⇨ ***Zonages réglementaires liés au milieu naturel***

Réserves naturelles nationales	Aucune
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Aucune
Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF)	ZNIEFF Type 2 « Estuaire de la Gironde » à 830 m au Nord
Zone de Protection Spéciale – ZPS Natura 2000	Aucune
Zone Spéciale de Conservation - ZSC Natura 2000	FR7200660 « La Dordogne » à 830 m au Nord
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Aucune

Source : http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr – consulté le 11/02/2022

3.4 **Contexte hydrogéologique.**

Périmètre captage AEP public :	Aucun
Recommandations / Restrictions	-
Puits ou forage sur la parcelle :	Aucun
Utilisation du puits ou forage :	Sans objet
Niveau des hautes eaux	Sans objet
Niveau des basses eaux	Sans objet
Niveau du jour de la visite	Sans objet
Distance puits / l'assainissement :	Sans objet
Remontée de nappes :	Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe

3.5 **Contexte géologique :**

Selon la carte géologique au 1/50 000 du BRGM, le projet se situe sur :

Œ. Formation limoneuse d'origine hydro-éolienne dite Limon du Bourgeais.

Ce sont des limons ocre-jaune à rouges, non carbonatés, tachant les doigts, parfois très épais, déposés dans les vallons placés sous le vent de suroÎt. Leur âge est bien connu.

La grotte préhistorique de Pair non Pair près de Marcamps, en Bourgeais, a été habitée, utilisée par les hommes de l'époque moustérienne. Ils y ont laissé un important outillage recueilli à la fin du siècle dernier par Lartet. L'usage de cet abri a été interrompu par son colmatage dû à la chute de ces limons qui nappèrent les flancs du vallon et recouvrirent en même temps le plateau, ensevelissant et fossilisant ainsi l'ensemble au Magdalénien (H. Enjalbert, 1949).

Carte géologique

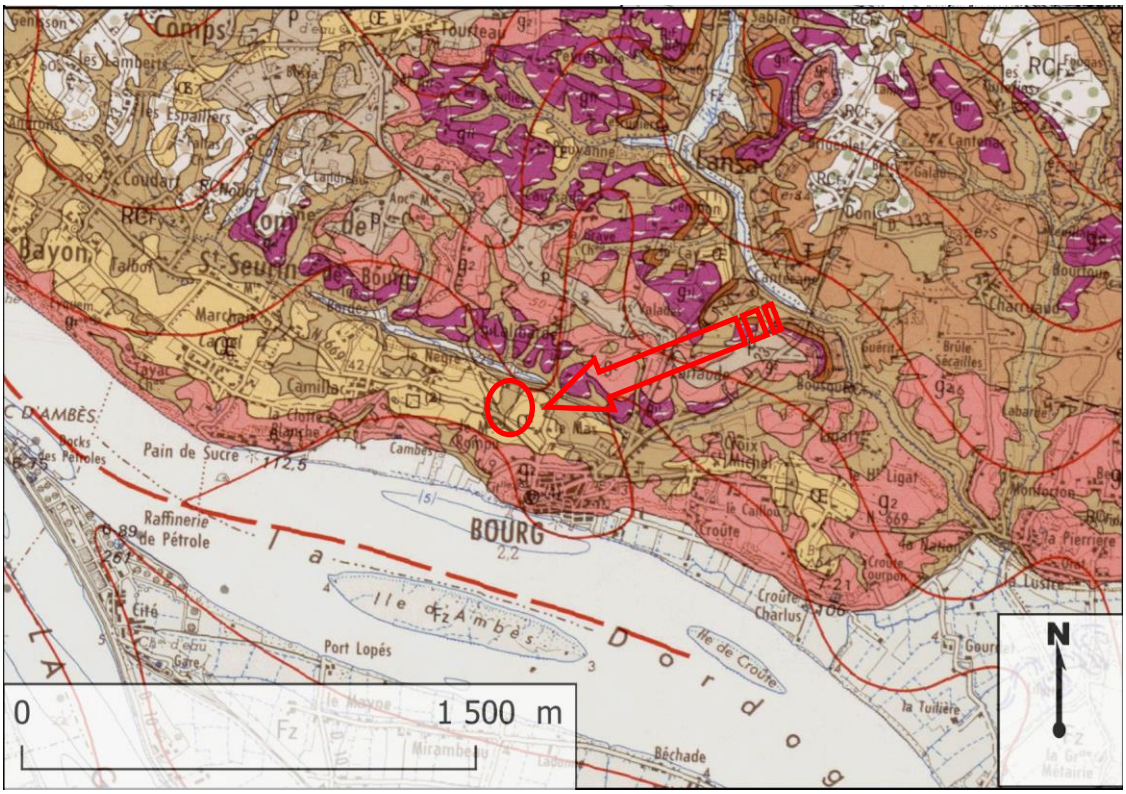

Source : http://infoterre.brgm.fr – consulté le 11/02/2022

4 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif :

Dans le cadre du projet, le pétitionnaire a mandaté Compétence Géotechnique Atlantique pour réaliser des études géotechniques Mission G1 et Mission G2 AVP.

Dans le cadre de ces missions, les investigations suivantes ont été réalisés :

- 3 sondages de reconnaissance à la tarière hélicoïdale continue de 63 mm
- 4 sondages de reconnaissance à la pelle mécanique descendus à 1.50 m de profondeur et 0.70 m de profondeur
- 4 essais de perméabilité de type MATSUO

Nature des sols :

Les 3 sondages de reconnaissance ont permis de distinguer les formations ci-après, de haut en bas :

Couche 1 : De la **terre végétale *argilo-sableuse +/- limoneuse***, de couleur dominante marron à brune, sur les épaisseurs suivantes

N° de Sondage	Epaisseur (m)
S1	0.20
S2	0.20
S3	0.30

Couche 2 : Des **argiles *+/- sableuses***, de couleur dominante marron en tête, puis des **argiles *plastiques en profondeur***, de couleur dominante marron à marron clair, reconnues au-delà

Eau dans le sol :

Des niveaux d'eaux ont été relevés aux profondeurs suivantes par rapport à la surface topographique, le 09/12/2021.

N° Sondage	En fin de forage	En fin de chantier
	Profondeur (m)	Profondeur (m)
S1	0.70	0.30
S2	0.40	0.40
S3	0.90	0.40

Essais de perméabilité :

Les 4 sondages de reconnaissance ont permis de distinguer les formations ci-après, de haut en bas :

Couche 1 : de la **terre végétale *argilo-sableuse +/- limoneuse***, de couleur dominante marron à brune, sur les épaisseurs suivantes :

N° de Sondage	Epaisseur (m)
P1	0.20
P2	0.40
P3	0.20
P4	0.20

Couche 2 : Des **argiles *+/- sableuses***, de couleur dominante marron, contenant ponctuellement quelques graviers, reconnues au-delà.

N° Sondage	En fin de forage	En fin de chantier
	Profondeur (m)	Profondeur (m)
P1	Pas d'eau	Pas d'eau
P2	1.30	0.95
P3	0.65	0.15
P4	0.74	0.30

Les perméabilités sont les suivantes :

N° essai	Nature	Profondeur (m)	Perméabilité	
			mm/h	m/s
P1	Argiles + / - sableuses	1.50	2.10	5.83 . 10-7
P2		1.50	1.70	4.64 . 10-7

Au regard de l'eau dans les sondages P3 et P4, ces essais de perméabilités n'ont pu être réalisés.

Conclusion :

Les sondages mettent en évidence la présence d'argiles + / - sableuse puis de l'argile avec de l'eau à faible profondeur. Les perméabilités sont < 10 mm/h.

5 Filière d'assainissement non collectif préconisée

5.1 Justification du choix de la filière d'assainissement non collectif

Tableau de synthèse et de justification de la filière proposée		
Caractéristiques du terrain	Surface totale des lots	Entre 800 et 1030 m²
	Surface disponible pour assainissement	100 – 200 m² environ
	Zone inondable	Non
	Pente au droit du futur assainissement	<5%
	Type de sol	Argiles + / - sableuse puis Argile
	Perméabilité	< 10 mm/h
	Profondeur de nappe	Présence d'eau à faible profondeur
	Contraintes parcellaires	Aptitude des sols défavorable à l'assainissement non collectif
Caractéristiques du logement	Nombre de pièces principales	Hypothèse de 5 à 7 pièces principales
	Nombre d'EH retenu	Hypothèse de 5 à 7 EH
Conclusion	Au regard de la présence d'argile +/- sableuse et de la perméabilité < 10 mm/h, il est préconisé de mettre en œuvre une filière agréée avec rejet dans les ouvrages pluviaux du lotissement.	

5.2 Filière agréée

5.2.1 Principe de fonctionnement des filtres compacts :

Les filtres compacts sont composés de deux compartiments :

- Un prétraitement dans une fosse septique toutes eaux (ou compartiment de traitement primaire)
- Un traitement des eaux usées au sein d'un milieu filtrant composé de copeaux de différents matériaux poreux selon les constructeurs. Les eaux traitées sont ensuite récupérées par un dispositif de drainage pour évacuer les eaux vers un exutoire.

5.2.2 Principe de fonctionnement des micro – stations :

La micro-station fonctionne sur le principe des stations d'épuration urbaines, c'est-à-dire avec traitement microbiologique de type aérobie.

Quelque soit le système utilisé, le traitement des effluents s'opère en 3 étapes successives :

1) Décantation primaire
2) Oxygénation et développement de la biomasse
3) Clarification et rejet des effluents traités au milieu naturel, les boues étant recirculées dans le système.

Ces différentes étapes sont effectuées, selon les constructeurs, dans des compartiments successifs d'un ouvrage monobloc ou en plusieurs ouvrages successifs.

Les bactéries aérobies constituant la biomasse se développent en fonction de conditions qualitatives et quantitatives des flux de la charge organique en entrée et d'oxygénation ; Il existe 2 types de culture bactérienne :

- Soit culture bactérienne libre (Boues activées) ;
- Soit à culture bactérienne fixée (Lit bactérien).

Micro-station à culture libre : Boues activées

L'effluent arrive dans une première cellule d'activation puis transite dans une seconde où s'opère une oxygénation favorisant le développement des bactéries aérobies.

Cette oxygénation est réalisée par une turbine entraînée par un moteur électrique (fonctionnement périodique programmé par minuterie). La turbine en rotation assure un brassage énergique de l'effluent provoquant ainsi l'oxygénation.

L'effluent traité se sépare de la plus grande partie de ses boues dans une troisième cellule, le clarificateur. Les boues déposées sont recyclées automatiquement la nuit grâce au système de pompage immergé au fond du clarificateur.

Un coffret de commande et de protection assure le fonctionnement des moteurs et du système de recirculation.

Après une période de décantation verticale les eaux purifiées débouchent dans l'exutoire.

L'installation en sortie d'un regard de prélèvement permet de vérifier la qualité de l'épuration.

Micro-station à culture fixée : Le Lit bactérien

Après décantation primaire dans une première cellule, l'effluent s'écoule gravitairement au travers des différentes cellules du réacteur bactérien qui comporte des cloisons servant de support pour les bactéries.

La charge polluante organique y est alors minéralisée en présence d'oxygène par un écosystème aérobie. Ce processus de dégradation contribue au développement de la flore bactérienne sur le support du lit bactérien.

L'oxygène nécessaire pour le traitement microbiologique est diffusé dans la ou les chambres par des aérateurs à membrane micro perforée. La disposition et la forme des aérateurs et du support bactérien doivent être telles que leur colmatage et leur engorgement par les boues secondaires ne peuvent avoir lieu.

L'alimentation en air assure une double fonction :

- Apport d'oxygène nécessaire au développement de la biomasse ;
- Homogénéité des eaux chargées par brassage dans le réacteur.

Une oxygénation permanente est indispensable aux bonnes performances épuratoires du système.

Les boues secondaires produites, constituées essentiellement de particules non-biodégradables, décantent ensuite dans le décanteur secondaire statique.

5.2.3 Avantages et inconvénients des filières agréées (liste non exhaustive)

Type de filières	Avantages	Inconvénients
Filtre compact	Hauteur généralement moins importante que les micro - stations Variation de charge hydraulique plus facilement supporté Vidange du compartiment fosse toutes eaux seulement quand le niveau de boue est de 50% Entretien courant moins important que les micro - stations	Emprise au sol plus importante que les micro – stations Nécessité d'un poste de relevage (intégré ou non) pour acheminer les eaux traitées vers le dispositif de dispersion Massif filtrant à remplacer au minimum dans 10 ans selon modèle
Micro-station	Emprise au sol plus faible que le filtre compact Nécessite pas de poste de relevage si les sorties d'eaux sont suffisamment hautes pour respecter la profondeur du fond de fouille du dispositif de dispersion	Dispositif généralement de hauteur importante nécessitant des terrassements profonds Compartiment décantation parfois très réduit Vidange dès que le niveau de boue atteint 30%, donc beaucoup plus fréquent que le filtre compact Entretien régulier important engendrant des coûts de fonctionnement

5.2.4 Choix de la filière :

⇨ ***Choix de la filière d'assainissement non collectif :***

Le choix de la filière agréée appartient au pétitionnaire. La liste des filières agréées disponibles est consultable sur *www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr*.

Rappel : Dans ce cas, le projet devra valider par un bureau d'étude par une étude de définition de filière avant de déposer la demande d'autorisation d'assainissement individuel.

5.3 Rejet des eaux usées traitées

La nature des sols ne permettant pas d'infiltrer les eaux usées traitées. De ce fait l'aménageur devra mettre en œuvre des boites de branchement en limite de propriété ; idéalement en point bas.

Ces boites de branchement seront raccordées sur les ouvrages pluviaux du lotissement.

En fonction de l'implantation et de la configuration des habitations, et en fonction de la filière retenue, il pourra s'avérer nécessaire de mettre en œuvre un poste de relevage.

6 Recommandations de mise en place des ouvrages :

6.1 Filière agréée

Les réseaux de collecte devront être en DN100 avec pente de 2% minimum. Toutes les sorties devront être raccordées au système. Des tés et regards de visite devront être mis en place. Les réseaux et ouvrages de visite devront être parfaitement étanches.

Strict respect du guide constructeur.

⇨ ***Dans tous les cas, l'entrepreneur se rapprochera du fournisseur pour connaitre ces exigences de pose en terrain argileux et nappe temporaire (dalle d'ancrage, remblaiement sable stabilisé, par exemple).***

Les équipements de la filière (rehausses notamment), ainsi que les raccordements des gaines d'alimentation électrique ou d'alimentation en oxygène devront être parfaitement étanches.

Les terrassements réalisés autour de la filière devront être réalisés de sorte que les eaux de ruissellement ne viennent pas vers la filière ; ne pas former de « cuvette » autour de celle-ci.

Les eaux pluviales des toitures devront être gérées à plus de 5 mètres de la filière et en contre bas.

6.2 **Poste de relevage**

Recommandations générales (NF DTU 64.1 – Liste non exhaustive)
Positionnés en dehors du passage de véhicule (dans le cas où ceux-ci seraient situés sous le passage de véhicule, une dalle béton de répartition des charges devra être implantée dessus)
Système de tranquillisation en aval du refoulement avec un dispositif de brise - jet
Le poste de relevage devra être branché sur un disjoncteur indépendant, selon la norme NF C 15-100. Les appareils électriques doivent être au minimum conformes à la classe de protection IP 44 selon la norme NF EN 60529
Le réservoir de collecte doit être ventilé et raccordé au réseau d'extraction des gaz de fermentation.
Le tuyau de refoulement de la pompe doit être muni d'un clapet anti retour (norme NF EN 12050-4)
Recommandations particulières
Respect des recommandations de pose du fournisseur. Le poste de relevage devra être branché sur un disjoncteur indépendant, selon la norme NF C 15-100
Le poste de relevage sera ancré à une dalle béton si non intégré à la filière
Un dispositif d'alarme de type voyant lumineux en cas de dysfonctionnement sera mis en place et devra rester visible
Pour casser le flux d'arriver des eaux un DN 100 de 2 m de long minimum sera mis en place avant le raccordement sur la boite de branchement

7 Recommandations d'entretien

L'entretien des ouvrages d'assainissement non-collectif est un élément prépondérant du bon fonctionnement des installations. En effet, un dispositif de prétraitement ou de traitement insuffisamment entretenu risque de porter préjudice au système épurateur situé en aval.

Toutes opérations de vidange fait l'objet d'un document attestant du travail effectué. Toute opération d'entretien sur un appareil comportant un dispositif électromécanique est consignée dans un carnet. Dans tous les cas d'entretien et de maintenance, il y a lieu de se référer aux recommandations d'entretien du fabricant.

Les modalités d'entretien sont données dans le tableau –ci après.

Produits	Objectifs de l'entretien	Action	Périodicité de références
Filière Agréée	Assurer le bon traitement et la pérennité de la filière	Vidange, changement de pièces	Suivre les recommandations du constructeur sous peine d'engendrer un colmatage du dispositif de dispersion ***A défaut d'entretien, la société IMPACT eau environnement ne pourra pas être tenue responsable du disfonctionnement du dispositif d'assainissement***
Poste de relevage	Eviter l'arrêt du fonctionnement de la pompe	Inspection et nettoyage si nécessaire tous les 1 à 2 mois Nettoyage à chaque départ prolongé de l'habitation	Nettoyage à l'aide d'un jet d'eau tous les 6 mois ***A défaut d'entretien, la société IMPACT eau environnement ne pourra pas être tenue responsable des disfonctionnements éventuels***

Source : NF DTU 64.1 – Août 2013

8 Annexes :

Annexe 1 : Extrait des études géotechniques

Compétence Géotechnique
Atlantique

Sondages et essais
Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire – Expertises

ZAC des Groix – 8 imp. des Petits Fossés
17120 COZES
Tél. : 05.46.90.22.90
Fax : 05.46.90.28.30
atlantique@competence-geotechnique.fr

Béoletto
AMÉNAGEUR - LOTISSEUR

BOURG (33)

Lieu-dit « Au Mas Nord »

Etude géotechnique préalable à la vente de 5 lots non bâtis constructibles

Dossier W21-670-A

Mission G1

Le 18 janvier 2022

Groupe Compétence Géotechnique :
COZES (17), BRIVE (19), CHATILLON-LE-DUC (25),
FONDETTES (37), SEYCHES (47),
MAIZIERES-LES-METZ (57), RADINGHEM-EN-WEPPES (59)

COMMUNE DE BOURG SUR GIRONDE
VOIE COMMUNALE N°3
FAISABILITE
ECHELLE : 1/500 DATE : 25/11/2021

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Mission G1 préalable à la vente
de lots non bâtis constructibles

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : APAFOR
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-A
Z : 17.71 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE S1

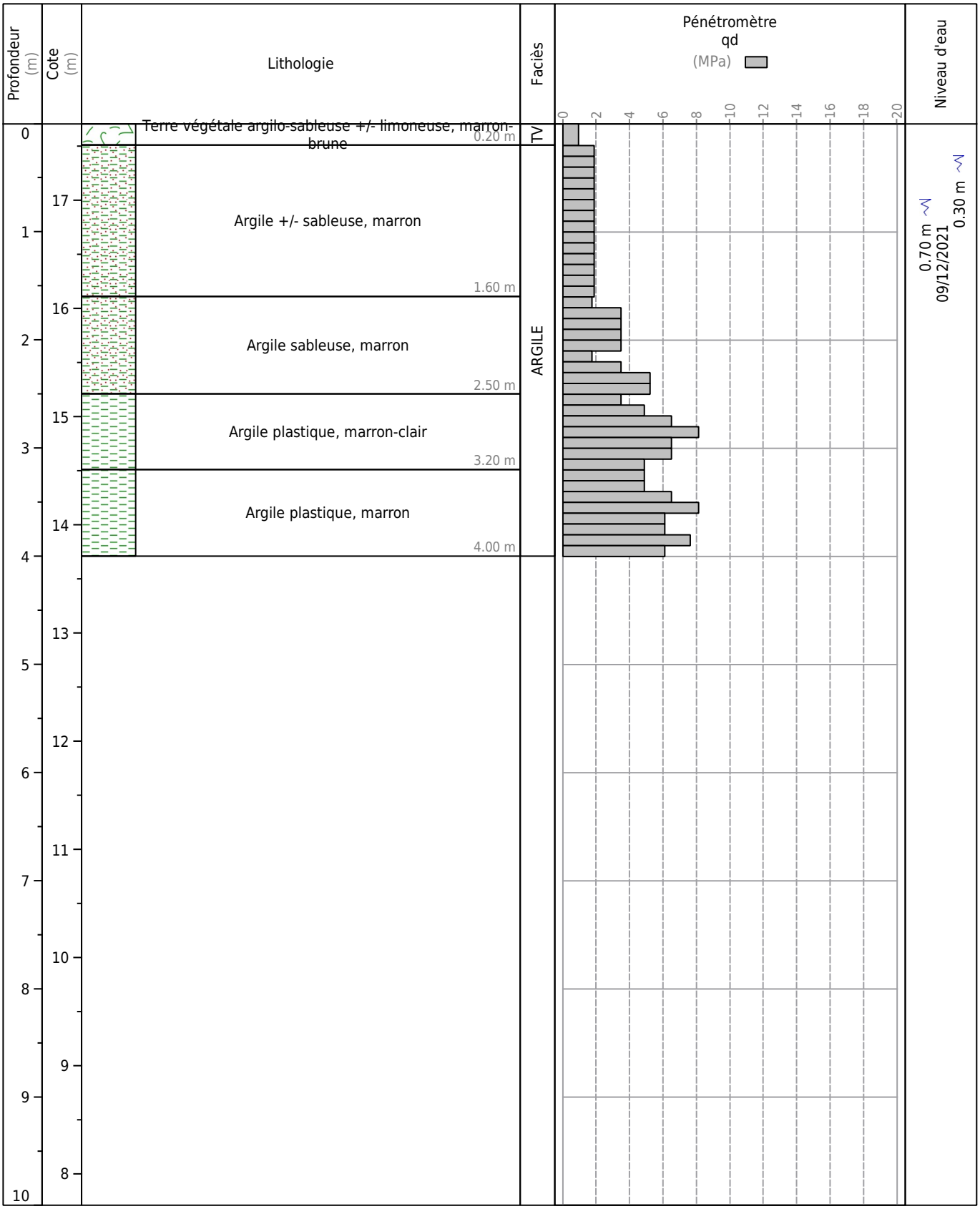

Obs. :

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Mission G1 préalable à la vente
de lots non bâtis constructibles

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : APAFOR
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-A
Z : 17.13 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE S2

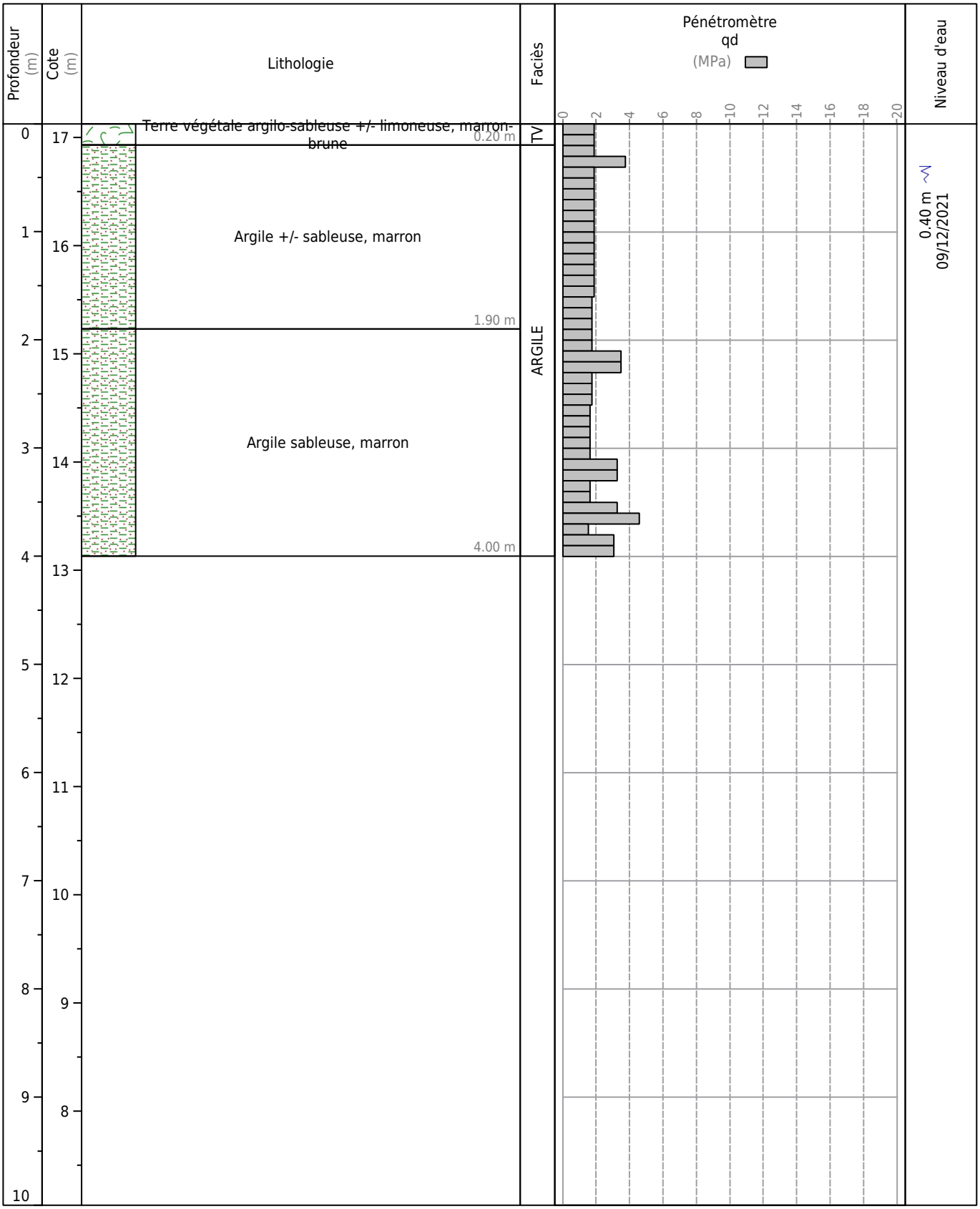

Obs. :

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Mission G1 préalable à la vente
de lots non bâtis constructibles

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : APAFOR
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-A
Z : 17.42 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE S3

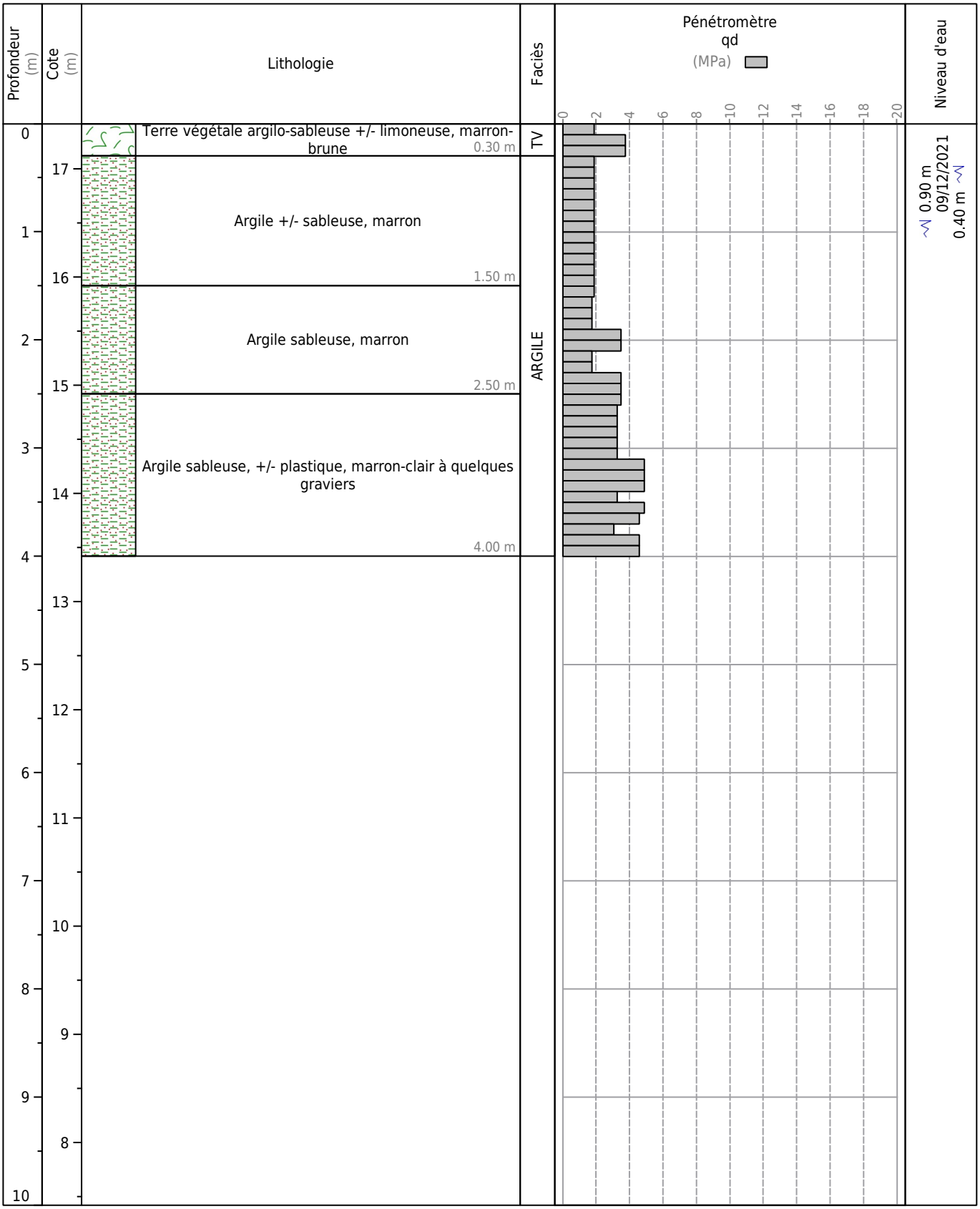

Obs. :

Compétence Géotechnique
Atlantique

Béoletto
AMÉNAGEUR - LOTISSEUR

BOURG (33)

Lieu-dit « Au Mas Nord »

Aménagement d'un lotissement de 5 lots

Prédimensionnement des voiries

Dossier W21-670-B

Mission G2 AVP

Le 18 janvier 2022

Sondages et essais
Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire – Expertises

ZAC des Groix – 8 imp. des Petits Fossés
17120 COZES
Tél. : 05.46.90.22.90
Fax : 05.46.90.28.30
atlantique@competence-geotechnique.fr

Groupe Compétence Géotechnique :
COZES (17), BRIVE (19), CHATILLON-LE-DUC (25),
FONDETTES (37), SEYCHES (47),
MAIZIERES-LES-METZ (57), RADINGHEM-EN-WEPPES (59)

COMMUNE DE BOURG SUR GIRONDE
VOIE COMMUNALE N°3
FAISABILITE
ECHELLE : 1/500 DATE : 25/11/2021

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Étude géotechnique d'avant-projet G2 AVP
pour la voirie

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : APAFOR / PELLE MECANIQUE
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-B
Z : 18.88 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE P1

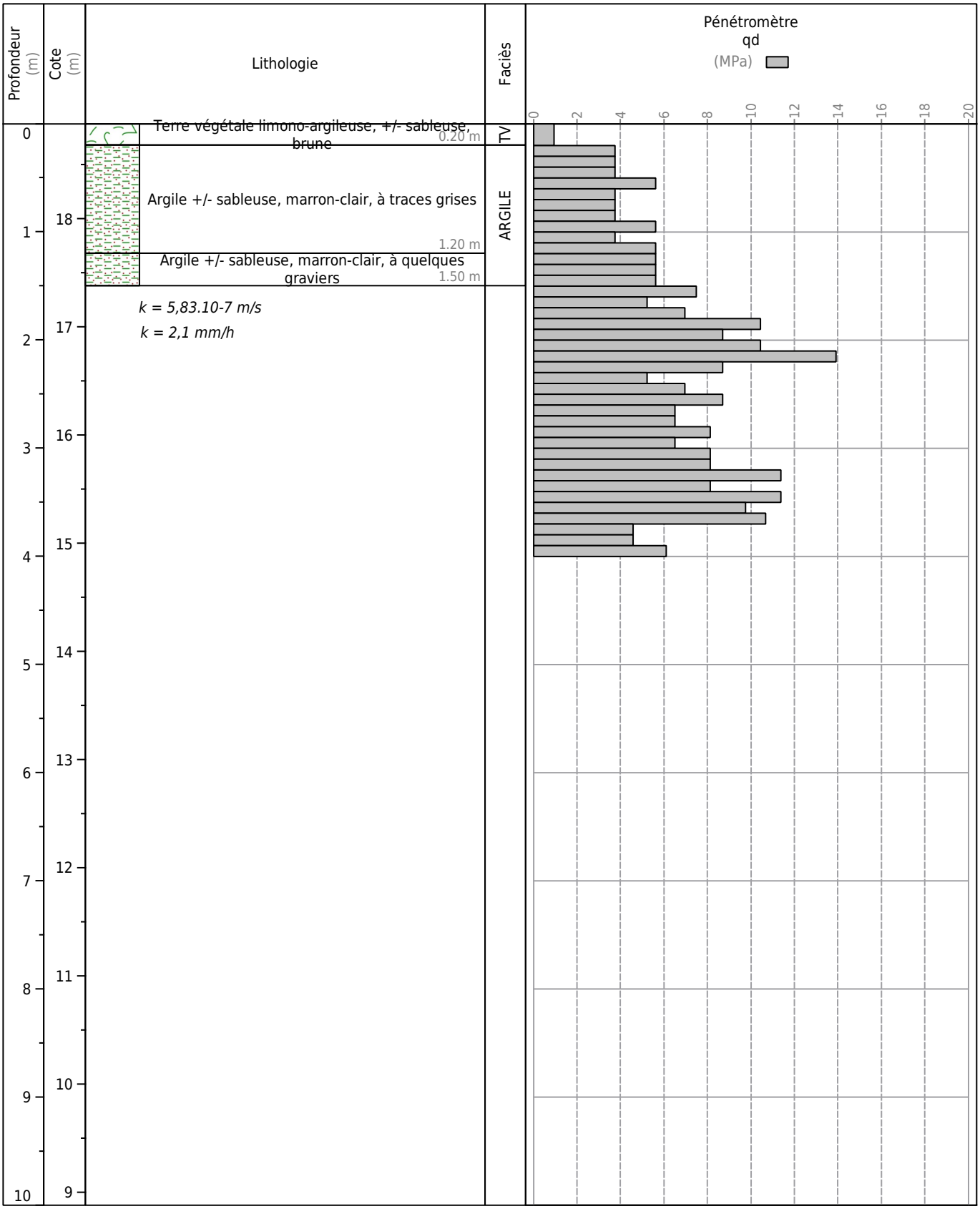

Obs. :

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Étude géotechnique d'avant-projet G2 AVP
pour la voirie

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : APAFOR / PELLE MECANIQUE
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-B
Z : 17.84 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE P2

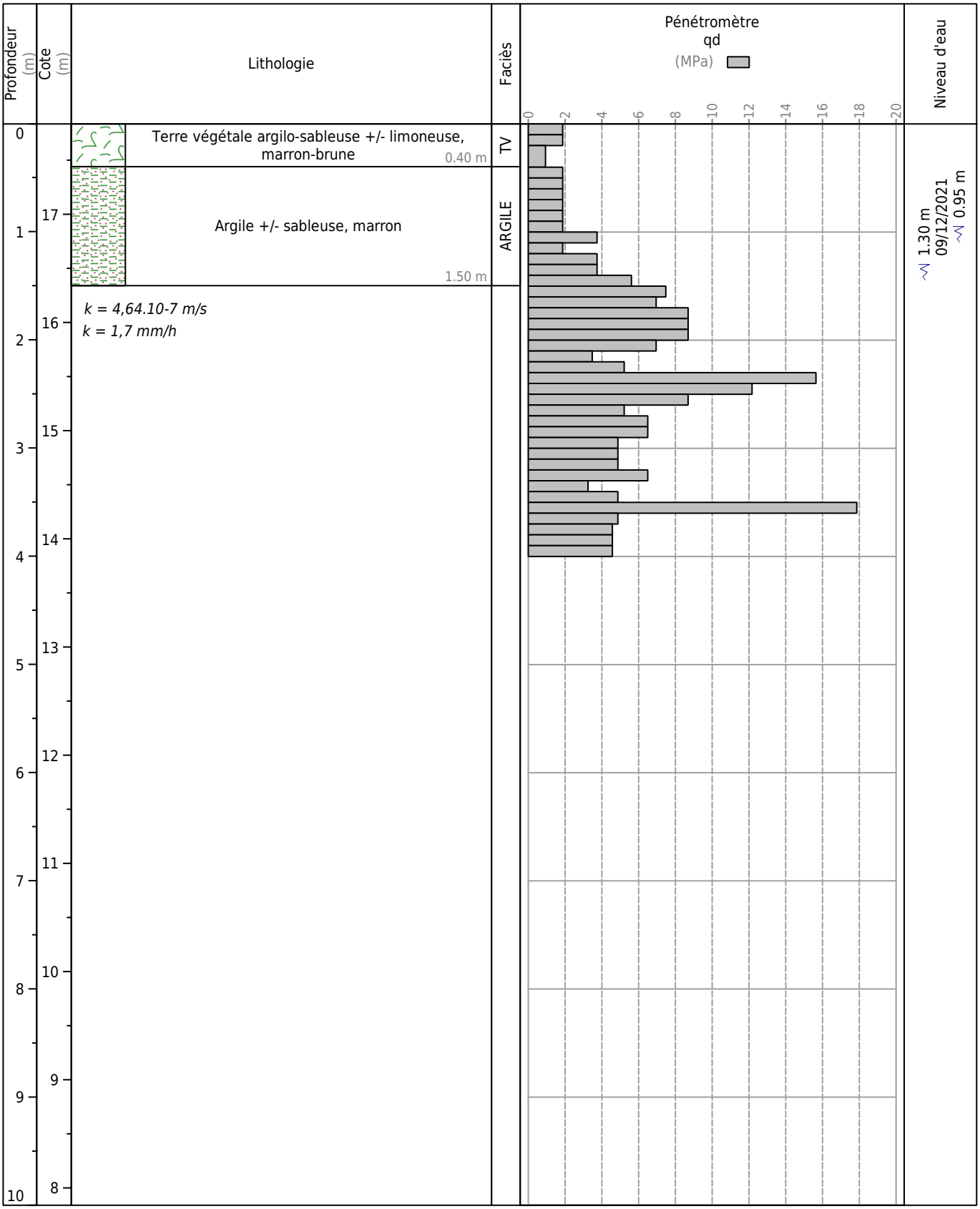

Obs. :

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Étude géotechnique d'avant-projet G2 AVP
pour la voirie

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : PELLE MECANIQUE
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-B
Z : 16.85 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE P3

Profondeur (m)	Cote (m)	Lithologie	Faciès	Niveau d'eau
0		Terre végétale argilo-sableuse, marron — 0.20 m	TV	
		Argile +/- sableuse, marron — 0.70 m	ARG.	0.65 m 09/12/2021 0.15 m
1	16	*Perméabilité non déterminée dû à d'importantes circulations de sub-surface*		
2	15			
3	14			
4	13			
5	12			
6	11			
7	10			
8	9			
9	8			
10	7			

Obs. :

Compétence Géotechnique Atlantique
Sondages et essais - Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire - Expertise
ZAC des Groix
17120 COZES
Tél.: 05 46 90 22 90

Chantier : BOURG (33)
Lieu-dit « Au Mas Nord »
Aménagement d'un lotissement de 5 lots
Étude géotechnique d'avant-projet G2 AVP
pour la voirie

Echelle 1/50

CLIENT : SARL BEOLETTO
MACHINE : PELLE MECANIQUE
Foreur: VILFEU T.

Dossier : W21-670-B
Z : 16.96 m

Date : 09/12/2021

SONDAGE P4

Profondeur (m)	Cote (m)	Lithologie	Faciès	Niveau d'eau
0		Terre végétale argilo-sableuse, +/- limoneuse, marron-brune — 0.20 m	TV	
		Argile +/- sableuse, marron — 0.74 m	ARG.	0.74 m ▽ 09/12/2021 0.30 m ▽
1	16	*Perméabilité non déterminée dû à d'importantes circulations de sub-surface*		
2	15			
3	14			
4	13			
5	12			
6	11			
7	10			
8	9			
9	8			
10	7			

Obs. :